



## Veuve avec deux enfants majeurs, je veux vendre ma maison

Par **gallinette57**, le **07/03/2019** à **17:38**

Bonjour, je suis veuve depuis 20 ans avec deux enfants majeurs maintenant, 11 ans à l'époque du décès, et je voudrais vendre ma maison. A la succession suite au décès de mon mari, j'ai dû probablement opter pour une succession, et suite à cette succession j'ai reçu un certificat d'héritiers qui dit : sont héritiers : son épouse pour 2/8ème en pleine propriété et 6/8ème en usufruit. Ses deux enfants chacun pour 3/8ème en nue propriété. Etant précisé que les époux étaient mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage.

Je me souviens que nous avons fait un papier au dernier vivant en cas de décès.

Si je vends ma maison 100.000 € , pouvez vous m'expliquer ce que je toucherai et ce que chacun de mes enfants touchera.

Merci pour votre réponse.

Par **youris**, le **07/03/2019** à **18:24**

bonjour,

la succession s'est ouverte dès le décès de votre mari. Un notaire a du traiter cette succession et faire les mutations immobilières.

si c'est une maison acquise durant le mariage, avec une donation au dernier vivant, il est probable que vous êtes plein propriétaire de la moitié du bien et que vous avez l'usufruit sur l'autre moitié, vos 2 enfants recevant la nue-propiété.

ce n'est pas votre maison mais d'un bien en indivision avec vos enfants.

pour la vendre, il vous faudra l'accord de vos enfants.

le prix sera partagé suivant la propriété de chacun, les enfants recevront la valeur du quart en nue propriété et vous le rest, l'usufruit étant fonction de votre âge.

salutations

Par **gallinette57**, le **08/03/2019** à **08:54**

Merci Youris. Oui ma maison a été achetée durant le mariage.

Mais si je vends ma maison 100.000 € j'aurai 50.000 € + ? et mes enfants ?

Merci